

Appel à projets 2016

Sport et santé en milieu rural

Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales

Date limite de réception des dossiers: 10 février 2016

Contexte

Outre son rôle socialisant, une activité physique régulière – pour peu qu'elle soit pratiquée en respectant certaines consignes – présente des intérêts indéniables en terme de préservation ou d'amélioration de la santé, qui bénéficient à tous les types de populations, à tous les âges.

Différentes études ont mis en évidence des besoins importants et encore peu couverts pour favoriser l'accès au sport en milieu rural, en France métropolitaine comme en Outre-mer, ce qui a incité la Fondation de France à ouvrir un nouvel appel à projets sur ce thème. Sur les 250 000 équipements sportifs en France métropolitaine, 27% sont situés en zones rurales, 45% dans les pôles urbains et 28% dans les communes péri-urbaines. Les territoires ruraux concentrent plus de la moitié des sites de sport de nature. Ramené à sa population – 21% de la population totale – le milieu rural semble plutôt bien doté en infrastructures sportives.

Pourtant, plus d'un tiers des communes rurales en sont totalement privées et 16% seulement de ces équipements sont desservis par les transports en commun. Ils sont souvent sous-utilisés en raison du manque de proximité, d'une

insuffisance d'animateurs sportifs ou de temps de trajets trop longs. Dans les territoires de montagne, sur le littoral ou dans les zones touristiques, des contraintes liées à la saisonnalité peuvent aussi freiner l'accès à une pratique régulière.

Objectifs

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, la Fondation de France soutiendra des projets qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées. La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner très majoritairement les personnes qui y vivent, sans délimitation d'âge, dans un esprit « Sport pour tous ». Les femmes adultes sont, par exemple, l'un des publics cibles des projets recevables.

Il s'agit par ailleurs d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires (personnes âgées, handicapées, malades chroniques) à pratiquer une activité sportive qui serait bénéfique à la récupération ou au maintien de leur santé.

Quelles sont les initiatives concernées?

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles qui s'inscrivent dans le milieu rural et disposent d'un **fort ancrage local**, permettant entre autres de :

- revitaliser les équipements existants et y attirer des publics qui ne les utilisaient pas jusqu'alors ;
- mutualiser les moyens humains et matériels nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives de proximité en facilitant la mobilité du matériel et/ou des encadrants, ou la mobilité des usagers vers les lieux de pratique, ou encore en rapprochant les lieux de pratique des usagers (utilisation d'autres espaces que les équipements sportifs classiques par exemple) ;
- diversifier l'offre d'activités physiques, notamment à travers l'offre multi-activités, l'adaptation de pratiques existantes ou le développement de nouvelles pratiques ;
- favoriser la pratique d'activités physiques dans un objectif de maintien ou de rétablissement de la santé des publics cibles ;
- trouver des solutions pour permettre la régularité et la pérennité de la pratique sportive, notamment dans les zones rurales soumises à de fortes variations saisonnières (zones de montagne, littoral, zones touristiques).

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif possédant une expérience avérée sur cette thématique et pouvant justifier d'un ancrage local identifié dans le territoire rural concerné :

- associations sportives ;
- associations ou réseaux associatifs qui ont développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structures médico-sociales ;
- associations d'usagers, groupes de jeunes ;
- collectivités locales et territoriales à l'exclusion de financement de poste ou d'emploi et sous conditions d'un partenariat démontré avec le tissu associatif local.

Critères de sélection

La Fondation de France sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le dossier devra être complet et correctement rempli ;
- le projet devra se dérouler en zone rurale et être majoritairement à destination des usagers qui y vivent. Le diagnostic territorial demandé doit permettre d'identifier et vérifier cet ancrage local ;
- il devra cibler des personnes qui sont éloignées de la pratique sportive en zone rurale, et non pas des personnes qui pratiquent déjà des activités physiques au sein de la structure. La méthode de pré-identification de ces publics sédentaires et/ou pathologiques doit être explicite et détaillée ;
- la pratique d'activités physiques devra être régulière et s'inscrire dans une logique de pérennisation ;
- le projet devra être mis en place en collaboration avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière ;
- le projet devra mobiliser une double compétence : sportive d'un côté, et sanitaire de l'autre. La dimension sanitaire des activités physiques et sportives doit être démontrée. La démonstration d'une compétence sociale serait une plus-value pour le projet mais ne saurait suffire à sa sélection ;
- les moyens humains et matériels mis en œuvre devront être en adéquation avec les objectifs du projet et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus... ;
- il devra démontrer une adaptation de l'offre sportive aux usagers en milieu rural : conditions d'accessibilité, modalités et niveau d'encadrement, accompagnement proposé, prise en compte des problèmes de mobilité ou de saisonnalité... ;
- les modalités de suivi et d'évaluation de l'impact du projet devront avoir été intégrées à la démarche mise en œuvre en impliquant autant que possible les usagers.

Les projets d'activités physiques et sportives adaptées ne seront recevables que s'ils sont construits avec un ou plusieurs établissements médico-sociaux du territoire et s'ils se déroulent sur les temps de loisirs des publics ciblés.

S'ils sont présentés par la structure prestataire, des lettres émanant du ou des établissements partenaires et montrant leur implication dans le projet doivent être fournies.

Outre les critères explicités ci-dessus, une attention particulière sera portée sur les critères spécifiques de proximité avec le lieu de vie réelle des publics et de l'implication de leurs familles.

Les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis) ;
- les projets strictement événementiels qui ne s'inscrivent pas dans le temps et ne permettent pas une pratique régulière ;
- la compétition de haut niveau ;
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs (par exemple un club qui finance l'activité pour ses licenciés actuels).

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le **10 février 2016** au siège de la Fondation de France.

- Deux exemplaires du dossier de demande de subvention doivent être envoyés, accompagnés d'un seul exemplaire des annexes, à l'adresse suivante :
Fondation de France
Sport et santé en milieu rural
40 avenue Hoche
75008 Paris
- Un exemplaire du dossier complet doit être envoyé par courrier électronique à sport@fdf.org

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront acceptés. Ils feront l'objet d'une présélection. Les porteurs de projets présélectionnés seront informés début mars 2016. Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées par voie postale début juillet 2016.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France